



DEMANDE DE CHANGEMENT DE STATUT ETUDIANT=) VIE PRIVEE VIE FAMILLE

Par **ams**, le **17/11/2012** à **23:36**

Bonjour à tous,
je viens vers vous aujourd'hui car je me pose pleins de question..

Je suis née au Congo et je suis arrivée en France à l'âge de 7 ans avec mes soeurs, frères et mes parents. Mes parents sont actuellement en cours de régularisation.

A mes 18ANS J'ai suivi la même procédure de régularisation que mes 2 soeurs (a leur 18ans respectivement) sauf qu'elles ont eu un titre de séjour "vie privée et vie familiale" et moi un titre de séjour "étudiant". Est-ce normal (sachant que nous avons le même parcours? que j'ai rempli le même document qu'elles et que j'ai fourni exactement les mêmes preuves et ceux à la même préfecture 3ans après?)

j'ai longtemps cru que la législation avait changé mais après quelques recherches sur internet je me rends compte que non!

Maintenant je me retrouve avec une carte de séjour étudiante alors que je ne suis pas venue en France spécialement que pour "mes études" mais pour y faire ma vie (étant donnée la situation du RDC) bref!

j'ai fait une première demande de changement de statut et celle ci a été refusé (motif: aucun je n'ai même pas reçu de lettre me signalant le refus c'est irrespectueux!)

le problème est qu'avec cette carte si demain j'arrête mes études, j'ai peur de ne plus avoir de carte de séjour et d'être en situation irrégulière..et de me confronter à des difficultés si je fait

une demande de naturalisation.

Dois je faire appel à un avocat ou une autre demande peut elle suffire? Sur quoi faut-il insister (la non cohérence du statut étudiant avec ma situation ou sur la différence qui a été faite entre mes soeurs et moi-même?) Le statut étudiant est il un frein à la demande de naturalisation? Et enfin savez vous si il y a des associations qui peuvent m'aider à rédiger cette lettre?

Merci d'avance.

Amy